ETUDIANTS ET RECHERCHE

c/o Candida Monteiro
113 Rue des Pyrénées 75020 PARIS
45.66.70.12

BULLETIN D'INFORMATION N°11 DU 20 DECEMBRE 1989

SPECIAL STATUT

Au sommaire

- 1 heure de questions-réponses sur la recherche via le minitel au magazine l'Etudiant.

- l'allongement de la durée de l'allocation de recherche à 3 ans.

- DOSSIER - DEBAT
un statut
de l'étudiant-chercheur :
pourquoi et lequel ?

- une revue de presse.

APRÈS-MIDI MINITEL A L'ETUDIANT

* Le mercredi 25/10/89, Marie-Cécile et Frédérique ont été invitées par le journal L'Etudiant à répondre à une série de questions posées par Minitel : la séance questions-réponses a duré environ une heure pendant laquelle il y a eu 22 questions (+ 3 compléments d'information) pour 13 intervenants[1].

* Présentation d'E&R sur le Minitel : — l'Etudiant : pourquoi avoir créé l'association "E&R" ? — E&R : Personne ne s'occupait des étudiants-chercheurs. Ni les syndicats étudiants, ni les syndicats de chercheurs professionnels. Il était urgent de créer une structure représentative.

* Nature des questions posées :

- incompréhensible : **1**
- hors de nos compétences : **2**
- sur la recherche de façon générale : **2**
- sur E&R : **9**
- questions pratiques : **9**

—> On peut considérer cette expérience comme un succès puisque les questions ont été nombreuses avec assez peu de déchets. Toutefois, à plusieurs reprises, nous avons été gênées pour répondre précisément par le manque d'informations (niveau et domaine d'étude) sur le correspondant qui était tout à fait anonyme.

—> D'ores et déjà, on s'aperçoit que l'association est perçue de deux façons différentes : d'une part une association s'occupant bel et bien du statut des étudiants-chercheurs, et à ce titre des informations complémentaires étaient demandées, et d'autre part comme un organisme de renseignements pratiques tant sur les bourses que sur les filières ou les choix de DEA.

* Analyse des questions : (nous ne reviendrons pas sur la question *incompréhensible* qui l'est vraiment ! (« un handicap ? »)

— Les 2 questions *hors de notre domaine de compétence* concernent la recherche sur le Sida (p. 9)[1] et le meilleur moyen de se faire du fric avec la pharmacologie (p. 12).

— Les 2 questions *concernant la recherche en général* sont toutes deux relatives au salaire des chercheurs mais dans deux registres différents que sont la trop faible rémunération des

[1] : pour avoir l'intégralité des questions réponses, demander le listing à M-C qui détient toutes les archives.

chercheurs (envoyé sur le SNCS) (p. 7) et la "nécessité" de s'expatrier pour pouvoir en vivre (!) (p. 4).

— Les 9 questions pratiques émanent en fait de 4 personnes seulement.

• 2 d'entre-elles se demandent comment obtenir un contrat CIFRE et choisir un labo lors du DEA.

• Les 2 autres ont posé 3 ou 4 questions pour éclairer leur situation personnelle (c'est là que s'est le plus fait sentir le besoin de renseignements complémentaires). En résumé, le 1er était en Licence de Biologie Cellulaire à Créteil et s'inquiétait de savoir si la voie empruntée était bonne pour se diriger vers la recherche. Le 2ème a un DEA de socio, travaille en entreprise et veut revenir à la recherche, mais ne sait pas comment faire.[1]

-> Deux types de questions : l'un pouvant être résolu par l'envoi d'une fiche technique correspondant au problème posé ou une "consultation" à la permanence ; l'autre réclame l'aiguillage sur une personne d'E&R compétente dans un domaine de recherche précis si tant est qu'il y en ait.

— Les 9 questions sur E&R sont aussi de 3 ordres.

• 2 questions portent sur les renseignements qu'E&R est en mesure de fournir sur diverses questions telles les post-doc, les financements … (la 2ème question étant à peu près « si on rentre chez vous, peut-on être financé ? », assez désagréable !)

• 6 questions portaient pèle-mêle sur qui nous sommes, quelles sont nos actions, y a-t-il des bulletins d'informations, notre intérêt pour les lettres et sciences humaines ou l'acceptation d'étudiants étrangers …

• Enfin 1 dernière question, qui d'après Marie-Cécile émane des Services Secrets du ministère de l'Education sur ce que nous pensions des CIES (monitorat) … Nous avons répondu très naïvement sur ce que nous pensons réellement de leur incompétence.

* CONCLUSION :

—> Grâce à ce qu'il faut bien appeler notre **fantastique** (!) travail, nous avons en principe gagné un adhérent qui a promis de venir pour la p'tite bouffe du 7/11 … !

—> Reste tout de même à réfléchir sur les deux principaux enseignements de cette après-midi à l'Etudiant

• rédaction d'une plaquette sur qui nous sommes et ce que nous faisons

• "qui nous sommes ?" devant comporter la réponse à : sommes-nous une association qui se préoccupe exclusivement de définir un statut de l'étudiant-chercheur et/ou sommes-nous aussi un organisme de renseignements (autant que possible) sur les différentes filières des différents domaines ?

Marie-Cécile Pasquier
Frédérique Leblanc

[1] : le choix involontaire de M.-C. et F. s'est trouvé convenir parfaitement puisqu'elles appartiennent chacune à un de ces 2 domaines !

L'ALLOCATION DE RECHERCHE

• Durée de la thèse : officiellement, elle dure entre 2 et 4 ans et il faut une dérogation pour faire une 5ème année ; officieusement elle dure parfois 2 ans, le plus souvent 3, en particulier dans les sciences dites "dures", généralement plus en sciences humaines.

• Durée de l'allocation de recherche (AR) : c'est un contrat à durée déterminée d'1 an, renouvelé tacitement pendant 1 an et qui peut se prolonger pendant 6 mois ou 1 an.

—> La revendication d'E&R est de faire coïncider autant que faire se peut la durée de la thèse avec la durée de l'AR, c'est-à-dire de la porter à 3 ans, comme les contrats CIFRE, pouvant éventuellement être prolongée à 4 ans (avec la possibilité d'interruption au bout de 2 ans en cas de soutenance).

Jusqu'à présent, lors des réunions d'E&R, on parlait d'une AR dont la durée était de 2 ans qui pouvait être prolongée à 3 ans. C'est pourquoi les contacts ont été pris avec les Ministères de la Recherche et de la Technologie et de l'Education Nationale. Or vis à vis du droit du travail, un contrat à durée déterminée ne peut excéder 12 mois. Il n'était donc pas de leur ressort d'accéder à nos demandes, même si là étaient leurs promesses. (Ce n'est sans doute pas ici le lieu de se demander si les personnes que nous avons rencontrées étaient incompétentes ou si elles nous ont volontairement menés en bateau en se gardant bien de nous indiquer que l'allongement de la durée de l'AR relevait d'un blocage au niveau du droit du travail.)

Pourtant les contrats CIFRE sont bel et bien conclus pour 3 ans. Donc

* premier travail : vérifier les termes des contrats CIFRE.

* second travail : retourner dans les ministères concernés pour obtenir un contrat établi sur les mêmes bases, avec éventuellement quelques aménagements ou améliorations.

Frédérique Leblanc

DOSSIER - DEBAT

LE STATUT DE L'ETUDIANT-CHERCHEUR

Voici pour alimenter le débat :
- *les deux premiers textes rédigés par l'association sur la question.*
- *deux nouvelles contributions personnelles de Joël Marchand et Frédérique Leblanc.*

Extrait du premier texte de l'association, repris dans le texte des Etats Généraux (commission 14) en Mars 87

Statut de l'étudiant de troisième cycle

Le fait que l'éducation et la recherche soient des priorités nationales fait l'objet d'un large consensus en France. Pourtant la situation actuelle des étudiant(e)s de troisième cycle illustre à elle seule le fossé qui existe entre les discours et la réalité : sans statut, le plus souvent sans financement, formé à la recherche par la recherche dans un contexte de pénurie, avec des perspectives de débouchés limitées, sans maîtrise sur les programmes de recherche et l'utilisation de leurs résultats, les étudiant(e)s de troisième cycle sont maintenu(e)s dans un état de précarité permanente, placé(e)s dans une dépendance absolue vis à vis de leur structure d'accueil, bref dans une situation incompatible avec une formation et un travail de haut niveau.

L'étudiant(e) de troisième cycle est un(e) étudiant(e)-chercheur(se). Etudiant(e) parce qu'il(elle) suit une formation à la recherche. Chercheur(se) parce que ses travaux, qui sont de véritables travaux, font partie intégrante du travail effectué dans le groupe auquel il appartient : ses travaux donnent lieu à publication au même titre que les autres travaux du groupe.

La formation étant une caractéristique permanente du travail de recherche, il n'est pas admissible que cela soit le prétexte à la non-reconnaissance, au détournement, voire à la négation, du rôle que jouent les étudiant(e)s de troisième cycle dans la recherche française.

L'étudiant(e) de troisième cycle doit donc bénéficier d'un statut.

Ce statut doit définir les droits et les devoirs des étudiant(e)s de troisième cycle. Il doit notamment garantir à tout(e) étudiant(e) de troisième cycle :
- la possibilité de mener à terme les travaux entrepris, dans de bonnes conditions matérielles et d'encadrement ;
- une rémunération qui soit à la hauteur de la qualification obtenue, afin de permettre à chacun de se consacrer pleinement à sa formation et à ses travaux, sur la base d'un salaire mensuel au moins égal au SMIC, attribuée dès le premier mois de recherche et augmentée de façon significative au cours de la thèse ;
- la fin de la discrimination en fonction de l'établissement d'origine des étudiant(e)s pour l'attribution des allocations publiques ou co-financées par le privé ;
- une couverture sociale et juridique constante, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui ;
- une représentation systématique dans les organes de fonctionnement et de décision de sa structure d'accueil ;
- l'accès aux mêmes prestations de service (bibliothèques et lieux de reproduction des documents,...) que les chercheur(se)s titulaires ;
- une participation active à la mission d'encadrement de l'enseignement.

Enfin le séjour dans les structures de recherche françaises d'étudiant(e)s étranger(e)s doit être favorisé. Cela nécessite que finissent les tracasseries administratives qu'ils(elles) sont obligé(e)s de subir. Nous demandons que la carte de séjour leur soit attribuée pour toute la durée de leurs études en France. De plus, le gouvernement français doit leur garantir un revenu décent et une couverture sociale efficace.

Ce statut doit par ailleurs définir les responsabilités et devoirs de la structure d'accueil. Tout doit être mis en oeuvre pour que l'étudiant(e) de troisième cycle soit formé(e) le mieux possible : - un réel encadrement doit lui être garanti, il ne doit pas être considéré comme une main-d'oeuvre d'appoint.
- il doit avoir accès aux documents, aux réunions nationales et internationales au même titre que les chercheur(se)s titulaires. - ses frais de déplacement et de séjour doivent être financés, quand ils sont nécessaires à l'avancement de ses travaux.
- son travail ne peut être utilisé par un tiers avant qu'il n'ait été rendu public, sauf accord de l'intéressé.
- la diffusion de ses travaux doit être assurée par l'établissement public d'enseignement supérieur d'accueil.

Extrait de la plateforme rédigée par l'association et le SNCS en Mars 89

Le statut de l'étudiant-chercheur

4) La situation juridique et sociale

- En ce qui concerne les DEA, le montant des bourses doit être fortement augmenté, de manière à ne pas être inférieur au Revenu Minimal d'Insertion.

- Travailleurs en formation et participant à la production scientifique, les chercheurs en thèse doivent avoir une rémunération minimale correspondant aux allocations MRT et bénéficier du droit du travail et du droit social, quelle que soit la modalité ou l'organisme qui les paye :
  * allocations pour perte d'emploi.
  * cotisation retraite.
  * couverture sociale.
  * congés, notamment de maternité.
  * oeuvres sociales de l'organisme de tutelle (cantine, loisirs, etc).

- Pour les étudiants étrangers, les conventions d'échange doivent prévoir des garanties et rémunérations similaires aux allocations MRT.

- Il faut porter au même niveau le salaire minimum prévu par les allocations MRT, les contrats CIFRE ou les bourses BDI.

- En l'état actuel des choses, vu l'insuffisance du nombre d'allocations, nombre de jeunes chercheurs n'ont même pas de couverture sociale ou droit aux oeuvres sociales. Il convient de remédier d'urgence à cette situation.

- Enfin, le Service National doit pouvoir être reporté en fin de thèse.

5) La vie dans le laboratoire

- Un chercheur en thèse doit avoir les mêmes droits que les autres chercheurs du laboratoire, à savoir :
* être représenté dans les conseils de laboratoire, soit par la création d'un collège spécifique, soit, si l'équipe est peu nombreuse, en considérant les thésards comme électeurs et éligibles dans le collège "chercheurs".
* droit de publier les résultats de leurs travaux et de signer leurs articles, ce qui n'est pas encore le cas partout.
* droit d'accéder aux sources de documentation, de participer aux conférences, colloques ou congrès.

- Le secret ne doit être en aucun cas un obstacle à la soutenance de la thèse.

- La participation à l'enseignement doit se faire sur la base du volontariat, être rémunérée, s'effectuer dans le domaine de compétence de l'intéressé et, en tout état de cause, ne pas dépasser une demi-journée par semaine.

6) Le droit à la formation et à l'encadrement

- Afin que le choix de l'étudiant se déroule en toute connaissance de cause, une évaluation des laboratoires d'accueil devra être menée dans les domaines concernant la qualité de l'encadrement et du niveau scientifique.

- Le DEA ne doit pas dériver vers le DESS et devrait retrouver sa fonction initiale de préparation à la recherche.

- L'étudiant-chercheur doit évoluer dans un cadre destiné à l'acquisition des techniques de laboratoire en relation avec son sujet, ainsi qu'à sa démarche scientifique. Il doit pouvoir bénéficier de l'aide technique du personnel du laboratoire.

- Le thésard est un chercheur qui reçoit et suit une formation par la recherche au bout de laquelle ses travaux sont présentés sous la forme d'une thèse originale. Il doit être guidé par une personne compétente et disponible, impliquée dans le sujet de la thèse, afin de lui permettre d'acquérir le raisonnement scientifique et de développer son esprit critique.

- Il conviendrait de doter tout chercheur en thèse d'un "parrain", pris hors du laboratoire et chargé de s'assurer de la situation matérielle et scientifique de son filleul et de l'avancement de la thèse. En cas de nécessité, ce parrain devrait intervenir auprès du directeur de thèse, voire au-dessus s'il y a lieu.

- La thèse doit correspondre à une véritable formation. Les jeunes chercheurs ne doivent pas servir à pallier le manque d'ITA dans les laboratoires ou de main d'oeuvre pour des contrats purement "alimentaires".

- Il serait souhaitable d'instaurer dans toutes les formations doctorales des séminaires de formation où les jeunes thésards viendraient exposer l'état de leur recherche et pourraient se renseigner sur

la vie du laboratoire et sur l'ensemble de la recherche qui y est menée.

7) Les débouchés

- Les formations post-doctorales doivent être encouragées et facilitées. Elles nécessitent un soutien financier corrélé au niveau de vie moyen du pays d'accueil.

- Le thésard doit être informé lors de son entrée au laboratoire des possibilités d'intégration au sein de son laboratoire ou celui d'autres organismes nationaux, ainsi que des débouchés industriels.

- Il faut programmer l'accroissement de l'emploi scientifique tant dans les organismes de recherche que dans l'enseignement supérieur et encourager l'embauche de personnes formées à la recherche dans le secteur industriel.

- Il convient que soit reconnue la qualification, que représente le doctorat, dans les niveaux et salaires d'embauche tant du secteur public que dans l'industrie (conventions collectives).

- Il semble nécessaire que l'Etat se réengage dans la recherche fondamentale sous la forme de politique de recrutement dans les grands organismes de recherche publics et dans les universités.

- La situation actuelle qui généralise un statut précaire pour les docteurs entre la soutenance de leur thèse et un éventuel recrutement dans un organisme de recherche est inadmissible. Le recrutement de plus en plus tardif (de 27 à 35 ans en moyenne selon les disciplines) est un véritable gâchis. L'augmentation du nombre de postes devrait permettre que l'embauche ait lieu dans la majorité des cas l'année suivant la soutenance.

A propos du statut de l'étudiant-chercheur

L'association a élaboré les contours de ce que devrait être le statut de l'étudiant-chercheur. Rapidement, on peut citer le droit à une rémunération de son travail, le droit à un encadrement de qualité pour assurer sa formation, le droit d'accéder aux ressources de son équipe au même titre que tout chercheur, le droit de participer à la vie et à la gestion du laboratoire. En un mot, le droit d'être reconnu et considéré comme acteur de la recherche à part entière.

Depuis que nous avons clarifié en grande partie le contenu de ce statut, nous nous heurtons au problème de savoir comment nous allons pouvoir obtenir sa mise en place effective. Et là les choses deviennent beaucoup plus difficiles. Pour plusieurs raisons majeures :

D'abord la situation est très inégale et souvent très mauvaise. Le point de départ est donc très loin de l'objectif et de telles revendications semblent parfois bien utopiques par rapport à la réalité quotidienne.

Ensuite cette demande est avant tout qualitative et non pas quantitative. Elle ne passe pas uniquement par l'augmentation d'un quelconque budget et même si un texte législatif est un préalable à une quelconque avancée, il ne suffira pas non plus à transformer les mentalités et les pratiques solidement ancrées.

Enfin le fait même que les dizaines de milliers d'étudiants-chercheurs n'aient pas conscience d'appartenir à une même entité socio-professionnelle homogène, où chacun a en fait les mêmes soucis et les mêmes aspirations, fait qu'aucun rapport de force n'existe en leur faveur. L'illustration flagrante est la faiblesse de l'audience de l'association après bientôt trois années d'existence, par rapport à son "public" potentiel.

Il me semble pourtant que cette aspiration à un statut est tout à fait fondamentale, car elle signifie avant tout la reconnaissance de notre existence et de notre rôle dans le monde de la recherche. Or pour l'instant et ce ne sont pas les contacts ministériels qui nous rassurent, on ne nous parle que de mesures visant à améliorer la recherche (et indirectement la vie des chercheurs, par exemple par l'augmentation du nombre des allocations de recherche), mais pas de volonté de prise en compte de la condition des acteurs de cette recherche (ce qui aurait pourtant la même conséquence, à savoir améliorer la productivité de la recherche). En termes paysans, je qualifie la démarche de mise de "la charrue avant les boeufs" : plus de moyens (essentiellement financiers) pour la recherche, en espérant qu'avec cela les chercheurs seront plus heureux. Du quantitatif plutôt que du qualitatif.

Le drame pour les étudiants-chercheurs est que la redistribution de ce gâteau est assez injuste pour eux, car justement il n'est pas statutairement prévu de leur réserver une part. Ce n'est que sous l'obligation "morale" de mettre un peu sa politique en accord avec son discours très volontariste sur la priorité qu'il faut donner à la recherche, que l'on consent à leur en donner un petit morceau. Cela a ainsi l'avantage pour nos dirigeants de ne pas se sentir directement concernés par nos aspirations. Pas plus le

ministre de la recherche (qui est surtout préoccupé par les résultats de la recherche) que le ministre de l'éducation nationale (qui ne nous voit plus comme étudiants et attend que nous soyons enseignants), et encore moins le ministre de la santé (pour qui vis à vis de la sécurité sociale nous ne sommes que des hors-statuts) ne se considèrent comme notre ministre de tutelle.

Aussi peut-on qualifier sans honte notre demande de statut de démarche corporatiste. Mais je pense que notre corporatisme se distingue fondamentalement de ceux que l'on a coutume d'observer lors des conflits sociaux (en particulier ces dernières années, où la revendication de statut et de revalorisation devient très forte).

En effet, ces autres corporations existent déjà, c'est-à-dire sont reconnues par les faits et par les textes et ont un interlocuteur direct pleinement responsable. De plus, elles demandent souvent la préservation des acquis et le renforcement des avantages de leur groupe. Enfin, elles se bornent strictement à défendre les intérêts des membres actuels de la corporation, sans chercher à y faire entrer plus de personnes (sauf si on estime leur effectif insuffisant) et sans se préoccuper réellement du résultat sur le fonctionnement de leur secteur d'activité. On peut prendre pour exemple les divers mouvements dans le secteur de la santé, où chaque catégorie de personnel défendait son propre bifsteack, ou des enseignants, qui ne parlent pas beaucoup de lutte contre l'échec scolaire ou de réduction des inégalités devant l'école.

Quant à nous, quel est notre propos ? Il est d'abord d'arriver à créer cette corporation ; cela veut dire que le terme d'étudiants-chercheurs soit reconnu pour désigner l'ensemble des personnes en formation par et pour la recherche, indépendamment de leur situation, discipline ou condition. Ensuite qu'un organisme de tutelle soit désigné comme interlocuteur direct, en charge de tous les problèmes nous concernant et non pas d'une facette de notre condition. Enfin qu'un texte législatif définisse dans les grandes lignes quels sont les droits et devoirs de ces personnes.

Mais notre rôle est aussi d'arriver à englober dans cette corporation le maximum de gens, en particulier ceux qui justement aujourd'hui n'ont rien : pas de financement, pas de lieu et d'outils de travail, pas d'encadrement, ou pire encore que l'on exploite comme des O.S. de la recherche. Car en effet, entre un thésard dans une grande société industrielle avec un contrat CIFRE ou un autre, allocataire de recherche et moniteur, solidement encadré dans un gros laboratoire du CNRS où il est reconnu à part entière, et un étudiant en biologie sans ressource faisant plusieurs années de manipulations pour son patron ou le littéraire qui ne sait même pas ce que laboratoire ou directeur de thèse veut dire, les situations sont très contrastées. Notre volonté est donc de faire partager les "avantages" des premiers aux seconds. Elle n'est pas d'augmenter les ressources des premiers, qui, même si on peut toujours juger de leur insuffisance par rapport à leur qualification et à leur travail, nous semblent désormais décentes, dans le sens où elles permettent de vivre correctement. Au contraire, il me semble plus important d'essayer d'en faire bénéficier le plus grand nombre, si on veut préserver la cohérence et la globalité de notre structure de recherche et si on veut éviter l'apparition d'une recherche à deux vitesses : l'une dans les secteurs dits "porteurs" à gros moyens humains et matériels et l'autre dans des secteurs plus "culturels" ou plus théoriques, où l'on continuera de plus en plus à compter sur la motivation des chercheurs, en espérant qu'ils finissent par oublier qu'ils ont aussi des besoins matériels et sociaux à satisfaire.

C'est en ce sens aussi que notre démarche se veut inscrite dans une promotion de la recherche dans sa pluralité. La préservation des secteurs de sciences humaines et sociales et des disciplines théoriques passent naturellement par l'existence de gens pour y participer, et donc de jeunes ayant l'envie et les moyens de s'y joindre.

Notre souci est aussi, au travers de la revendication de droit à la parole au sein de nos équipes, de s'opposer au pouvoir mandarinal trop souvent encore en exercice et d'y promouvoir un mode de fonctionnement plus participatif, où chaque membre peut et doit apporter son point de vue sur les choix scientifiques, techniques, financiers ou organisationnels du groupe. Nous pensons que cela va aussi dans le sens d'une meilleure recherche, où les gens se sentiront davantage partie prenante et où les idées pourront plus facilement circuler. Et l'on sait que s'il y a bien un secteur d'activité où l'intelligence et la créativité de chacun doivent être au maximum encouragées, c'est évidemment la recherche.

Alors, je n'ai pas honte de répéter que notre propos est corporatiste, quand il demande la prise du compte de l'entité "'étudiants-chercheurs". Au contraire, je ne peux que l'encourager, car je pense qu'il est juste et qu'il est ouvert à la fois vers tous les gens qui doivent s'y retrouver et qu'il va dans le sens d'un meilleur fonctionnement de la recherche.

Joël Marchand

Réflexions de base pour une revendication de statut

Une question peut venir à l'esprit de quelqu'un qui assisterait pour la première fois à une de nos réunions : « Pourquoi sont-ils ici ? Pour défendre le statut de l'étudiant-chercheur ? ».

Se battre pour repousser le service militaire d'un côté, donner droit à une sécurité sociale au moins étudiante à tous les thésards d'un autre, allonger la durée de l'allocation de recherche, est-ce la meilleure façon de contribuer à l'élaboration d'un statut de l'étudiant-chercheur ? Et si la réponse était : NON ?!

En effet, je crois qu'on a tendance, devant l'urgence des problèmes à vouloir les résoudre au plus vite, car ils sont graves (manque de financements, manque de couverture sociale, impossibilité de finir une thèse l'esprit tranquille — armée, carte de séjour …— …) Aussi a-t-on fini par parer au plus pressé et par oublier, y compris dans la plate-forme, ce vers quoi on se dirige : ***le thésard est-il un étudiant ou un chercheur ?*** Vaste question puisque déjà nous ne sommes pas d'accord au sein de l'association.

Pourtant il serait peut-être temps de trancher car ce qui nous divise sur le fond des études que nous menons[1] existe bel et bien, mais pas où on pourrait l'attendre (entre domaines de recherche ou disciplines). La division entre thésards-chercheurs et thésards-étudiants apparait le plus souvent … à l'intérieur d'un même labo.

Cette cause d'inégalité provient essentiellement du financement. De là découle la différence entre salariés et non-salariés (fric/galère ; retraite-sécu./rien …) mais aussi des phénomènes plus insidieux tels le bénéfice de certains avantages (services sociaux ou certains restaurants de personnels (… pour l'instant !!)).

Pourtant si l'on veut avoir une politique globale de "revendications", il faudrait se fixer sur la question : « "revendiquons"-nous un statut d'étudiant ou de salarié du ministère de la recherche ». Cette base solide, qui n'existe pas pour l'instant, nous aiderait sans aucun doute dans nos démarches auprès des ministères par manque de point d'appui fondamental.

Trois exemples de conséquences sur le statut de l'étudiant-chercheur :

• un statut d'étudiant implique que :

—> les allocataires de recherches ne doivent plus cotiser à la sécu., au régime vieillesse des salariés … ni bénéficier des 2 ou 3 ans d'ancienneté et divers avantages sociaux actuels

—> les étudiants étrangers doivent obtenir, comme aujourd'hui, des cartes de séjour d'étudiants

—> le service national soit être effectué après la fin de la thèse

• un statut de salarié implique que :

—> tout le monde doit cotiser au régime général (sécu., vieillesse …), quitte à trouver un système de prise en charge par l'Etat comme pour les chômeurs par exemple

—> les étudiants étrangers doivent obtenir des cartes de travail comme tout étranger salarié

—> le service national soit être effectué avant la thèse, sauf mention contraire (cf. études de médecine)

Il faut cependant se méfier pour ce qui est du DEA et ne pas nous faire avoir par un argument du type : « on ne peut pas donner au thésard le statut de salarié faute d'homogénéité avec le DEA qui est la première année du 3ème cycle »

Frédérique Leblanc

[1] : en sciences "exactes" certains n'ont que leur stage de DEA pour seule initiation à la recherche avant l'entrée en Thèse, alors qu'en lettres et sciences humaines, le premier travail de recherche est souvent rendu en Maîtrise

REVUE DE PRESSE

• A l'occasion du septième centenaire de l'université de Montpellier, Rocard et Jospin ont précisé l'**action gouvernementale** à venir en faveur du "renouveau" de l'Université française : amélioration de la condition étudiante (bourses, prêts, logements et restaurants) pouvant déboucher sur une charte-cadre du statut social de l'étudiant, négociations avec les personnels ATOS (administratifs, techniques et ouvriers de service) et définition d'un "schéma national de développement universitaire". Par ailleurs, le ministère de l'Education nationale a mis sur pied deux nouveaux machins :

- le "Comité scientifique de l'enseignement supérieur", chargé de donner au ministère tous avis sur les programmes de formation scientifique et de recherche, composé de vingt sept membres par moitié français, par moitié étrangers ;

- l' "Institut des hautes études scientifiques universitaires" créé pour permettre aux chercheurs universitaires de haut niveau de bénéficier de toute l'aide nécessaire à leurs travaux (par l'intermédiaire d'une décharge partielle de cours et de moyens supplémentaires) et pour aider les équipes de jeunes chercheurs.(*Le Monde des 28/10, 22/11 et 28/11*).

• Pendant ce temps, les universités sont prises d'assaut : 44 000 étudiants supplémentaires cette année (+ 6,5%) qui aggravent le surpeuplement existant, découvrent la pénurie ambiante et saturent la charge de travail des ATOS payés souvent moins de 5 500 F (exemple : une dactylo responsable de bibliothèque payée 4 400 F par mois!). D'où des grèves, des manifestations et des occupations d'universités : Paris 1, Paris 6, Paris 7, Paris 10, Paris 11, Paris 12, Marseille, Caen, Aix, Bordeaux, Lille, Dijon, Brest, Toulouse, Besançon, Nantes, Nice, Le Mans... (*Le Monde des 11, 16, 19-20, 25, 31/11, 2, 3-4, 6, 9, 15/12, 16/12, Canard enchaîné du 15/11, Libération du 14/12*).

• **La musique** adoucissant les moeurs, l'opération "campus à l'oreille" a organisé vingt quatre concerts de musique classique et de jazz, et autant de conférences et de journées d'animation musicale. Produites par la région d'Ile de France, ces manifestations se sont déroulées du 4 au 20 décembre à Nanterre, Villetaneuse, Dauphine, Orsay, Censier, Polytechnique, l'Institut d'études politiques et l'Ecole supérieure de commerce de Paris (*Le Monde des 3/10 et 30/11*).

• **Science et culture** sont d'actualité. Un colloque sur "science et philosophie, pour quoi faire ?" s'est tenu au Mans début novembre. La Fondation pour la science organise du 6 décembre au 4 avril une série de conférences au Collège de France, intitulées "Marche de la science. Démarche du scientifique". Des états généraux de la culture scientifique, technique et industrielle se sont déroulées les 4, 5 et 6 décembre sous l'égide des ministères de la recherche, de la culture, de l'industrie et de l'éducation, afin de montrer l'importance de la culture scientifique et technique, et afin d'attirer un plus grand public vers la science et la technologie. Un sondage réalisé pour le compte du ministère de la recherche, révèle que 73 % des personnes interrogées ne pensent pas que les connaissances scientifiques font partie de la culture.(*Le Monde des 20/10, 23/11 et 6/12*)

• **Recherche industrielle** : "L'effort de recherche dans les entreprises est encore insuffisant" a déclaré le ministre de la recherche, Curien. L'aide à la recherche industrielle a donc progressé de 20 % dans le budget pour 1990 du ministère de la recherche. Ainsi, par rapport à la RFA, les entreprises françaises dépensent deux fois moins d'argent en valeur absolue et emploient deux fois moins de chercheurs (soit 45 000 personnes contre 140 000 dans les organismes et les universités publiques). En outre, 10 % des entreprises possédant une activité de recherche et développement emploient 60 % des chercheurs industriels, exécutent 70 % des travaux de recherche et reçoivent 85 % des financements publics (conséquences d'une politique massive de "grands programmes"). De plus, parmi les 2 400 chercheurs embauchés chaque année par les entreprises, il y a seulement 17 % de titulaires d'un diplôme de troisième cycle universitaire contre 73 % d'ingénieurs... (*Le Monde des 27/9, 17/10, 26/10, 24/11*).

• La revue de **l'Etudiant** a consacré un dossier sur la recherche dans le numéro de novembre. Outre un article sur la thèse et sur l'argent de la thèse, l'association y est présentée via l'interview de Marie-Cécile Pasquier, intitulée "les doléances des apprentis chercheurs".

• "**Etudier en Europe**" : ce guide, coordonné par Marie-Verdier et paru chez Calmann Lévy (365 p., 98 F), renseigne sur les systèmes d'enseignement supérieur de chacun des pays de la communauté, les accords d'échanges d'étudiants "Erasmus" et analyse les particularités des enseignements pour les principales disciplines. La deuxième phase du programme communautaire "Erasmus", adoptée le 14 décembre dernier, recueille 1,35 milliard de francs pour trois ans (deux fois plus qu'en 1987). Par ailleurs, il est prévu de développer les échanges universitaires avec les pays de l'Est en voie de démocratisation. (*Le Monde des 24/11 et 16/12*).

• Par ailleurs, une vaste enquête sur la **communauté scientifique** des pays européens les plus industrialisés révèle que deux chercheurs interrogés sur trois ont au moins une fois travaillé à l'étranger et que les trois quarts ont déjà participé à des travaux de recherche de scientifiques étrangers (*Le Monde du 1/11 et la Recherche de novembre*).

• **Service national** : Guy-Michel Chauveau (député socialiste de la Sarthe) dénonce les "planqués" et les "fils d'archevèque" dans un rapport remis au ministère de la défense. Quelques statistiques : 78 % des titulaires d'un diplôme supérieur ou égal au deuxième cycle universitaire échappent au service réellement militaire ; "90 % des chercheurs scientifiques sont embauchés dans le laboratoire de leur "service" ". (*le Monde des 11/10, 13/10*).

Michel Cartereau